

**FO à l'initiative pour la défense de
l'enseignement spécialisé
RIS Inclusion scolaire mercredi 8 novembre**

Pour la défense de l'enseignement spécialisé, un statut et un vrai salaire pour les AESH, contre l'acte 2 de l'École Inclusive, FO invite les personnels à participer à une

**Réunion d'Informations Syndicales
mercredi 8 novembre de 9h à 12h**

dans nos locaux 93 bd de Suisse à Toulouse.

[Inscrivez-vous ici !](#)



Informez votre IEN dès maintenant !

Dans l'académie de Toulouse, 3500 élèves du 1^{er} et du second degré, sont en attente d'affectation dans des établissements sociaux ou médico-sociaux, en ULIS ou en SESSAD ... En Haute-Garonne, remontent des situations désastreuses liées à l'inclusion scolaire systématique, dues au manque de places dans les structures spécialisées, au manque d'AESH.

La loi Montchamp de 2005, l'acte 1 de l'École inclusive, la mise en place des PIAL et toutes les mesures de destruction de l'enseignement spécialisé prises par les gouvernements qui se sont succédé, ont abouti à une telle situation dans les écoles.

Et comme si cela ne suffisait pas, le président Macron annonce l'acte 2 de l'École inclusive et se prépare à liquider ce qu'il reste de l'enseignement spécialisé et adapté.

FO ne se résout pas à accepter une telle situation et organise une conférence nationale à Paris le 17 novembre sur le sujet avec comme revendications principales : la défense de l'enseignement spécialisé, la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, un statut et un vrai salaire pour les AESH, pour le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive...

Le SNUDI-FO appelle les personnels à participer massivement à la RIS, à y apporter leur témoignage, et à commencer à s'organiser, avec le syndicat, pour préparer la conférence du 17 novembre et l'indispensable mobilisation qu'elle décidera.

A l'ordre du jour :

- 18 ans après la loi Handicap de 2005, où en est-on à l'Education nationale ? ;
- pourquoi défendre l'enseignement spécialisé, les établissements médicaux et médico-sociaux, les structures spécialisées ? ;
- défense des AESH
- pourquoi et comment utiliser les fiches RSST (santé et sécurité au travail) et se saisir de la F3SCT ?
- information sur la conférence nationale du 17 novembre et définition du mandat de la délégation.

Cette réunion est ouverte à tous les collègues, PE spécialisés ou non, AESH, PsyEN ...

Se rendre à une Réunion d'Information Syndicale (RIS) est un droit, que l'on soit ou non syndiqué.

9 heures de RIS possibles par année scolaire dont 3 heures sur temps devant classe.

